

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL195 (Rect)

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

"De la sonorisation de certains lieux et véhicules et captation d'images et de données informatiques".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.